

REGLEMENT PARTICULIER

CHALLENGE DE FRANCE

BASEBALL



Adoptés par le comité directeur du 13 octobre 2025

SAISON 2026

SOMMAIRE_Toc211335550

Chapitre 1 -	PRINCIPES GÉNÉRAUX	3
Article 1.	Caractéristiques	3
Article 2.	Cadre réglementaire	3
Article 3.	Cas non prévus	3
Chapitre 2 -	RÈGLES D'ORGANISATION	4
Article 4.	Échéancier	4
Article 5.	Nombre d'équipes.....	4
Article 6.	Formule sportive	4
Article 7.	Classement	4
Article 8.	Droits sportifs.....	5
Article 9.	Péréquations	5
Chapitre 3 -	CONDITIONS DE PARTICIPATION	5
I.	Equipes	5
Article 10.	Clubs.....	5
Article 11.	Ententes	5
Article 12.	Calendriers	5
Article 13.	Conditions d'engagement	6
Article 14.	Engagement définitif.....	6
II.	Joueurs.....	7
Article 15.	Tenue	7
Article 16.	Eligibilité individuelle	7
Article 17.	Joueurs formés localement	8
III.	Encadrants	8
Article 18.	Tenue et équipement.....	8
Article 20.	Eligibilité individuelle	8
IV.	Autres personnes autorisées à être dans l'abri des joueurs.....	8
Article 21.	Personnel médical et ramasseurs	9
V.	Officiels	9
Article 22.	Commissaires techniques et arbitres	9
Article 23.	Scoreurs, scoreurs-opérateurs et directeur du scoring.....	10
Chapitre 4 -	DÉROULEMENT DES RENCONTRES	11
Article 24.	Terrain	11
Article 25.	Équipements	11
Article 26.	Documents officiels.....	11
Article 27.	Réunion technique	12
Article 28.	Durée des rencontres.....	12
Article 29.	Accélération du jeu	12
Article 30.	Visites	12
Article 31.	Règle du Tie Break.....	12
Article 32.	Forfait.....	12
Article 33.	Règles de départage.....	12
Article 34.	Discipline	13

CHAPITRE 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX

Article 1. Caractéristiques

Nom de l'épreuve	Challenge de France de Baseball
Années de participation	19 ans et plus
Genre	Mixte
Abréviation	Challenge de France Baseball
Commission fédérale sportive référente	Commission fédérale sportive (CFS)
Titre	Champion du Challenge de France de Baseball
Logo	

Article 2. Cadre réglementaire

La compétition définie à l'article ci-dessus est soumise au présent règlement particulier complété par les dispositions des règlements généraux, ainsi qu'aux dispositions des règles officielles du baseball publiées par la Fédération.

Article 3. Cas non prévus

Les cas non prévus au présent règlement et dans les textes applicables, mentionnés à l'article ci-dessus, sont de la compétence du comité directeur fédéral qui prendra avis des commissions fédérales concernées et de la commission fédérale juridique et réglementation.

CHAPITRE 2 - RÈGLES D'ORGANISATION

Article 4. Échéancier

Date limite	
8 février 2026	Approbation par le comité directeur de la formule de la compétition (article 117 RG)
28 avril 2026	Remise à la CFS, par les équipes engagées, des rosters définitifs de douze joueurs minimum et de vingt-deux (22) joueurs maximum figurant sur la liste des trente (30) (article 15.4 RG)
	Mise à jour des rosters et des informations des joueurs dans myWBSC par les clubs engagés
7 au 10 mai 2026	Dates de la compétition

Article 5. Nombre d'équipes

La compétition est composée de huit (8) équipes.

Article 6. Formule sportive

Article 6.1. Principes généraux

Le programme des rencontres s'étale sur quatre (4) jours.

Les équipes sont réparties en deux (2) poules de quatre équipes (sur la base du classement final de Division 1 Baseball de la saison 2025) :

- Poule A : 1^e – 4^e – 5^e – 8^eme ou promu Division 2 Baseball 2025
- Poule B : 2^e – 3^e – 6^e – 7^e

De manière générale, l'équipe la mieux classée lors du classement final Division 1 Baseball de la saison 2025 est considérée comme recevant la rencontre à l'exception des rencontres A5, B5 et de la finale pour laquelle il sera procédé à un tirage au sort et des demi-finales où l'équipe sans défaite est considérée comme recevant.

Premier jour

- Rencontre A1 : le 1^{er} rencontre le 8^{ème} ou le promu Division 2 Baseball
- Rencontre B1 : le 2^e rencontre le 7^e
- Rencontre A2 : le 4^e rencontre le 5^e
- Rencontre B2 : le 3^e rencontre le 6^e

Article 6.2. Deuxième jour

- Rencontre A3 : Perdant A1 vs Perdant A2
- Rencontre B3 : Perdant B1 vs Perdant B2
- Rencontre A4 : Gagnant A1 vs Gagnant A2
- Rencontre B4 : Gagnant B1 vs Gagnant B2
- Rencontre A5 : Gagnant A3 vs Perdant A4
- Rencontre B5 : Gagnant B3 vs Perdant B4

A l'issue du 2^{ème} jour, les perdants des rencontres A3, B3, A5 et B5 sont éliminés.

Article 6.3. Troisième jour - Demi-finales

- Rencontre C1 : Gagnant A4 vs Gagnant B5
- Rencontre C2 : Gagnant B4 vs Gagnant A5

A l'issue du 3^{ème} jour, les perdants des rencontres C1 et C2 sont éliminés.

Article 6.4. Finale

Gagnant C1 vs Gagnant C2 (tirage au sort).

Article 7. Classement

Le classement de la compétition est déterminé comme suit :

- 1er. Le vainqueur de la compétition
- 2e. Le finaliste de la compétition
- 3e. Les deux demi-finalistes
- 5^e. Les perdants des rencontres A5 et B5
- 7^e. Les perdants des rencontres A3 et B3

La CFS enregistrera le classement et le titre de vainqueur au vu du rapport des commissaires techniques de la compétition.

Article 8. Droits sportifs

Le vainqueur de la compétition représente la France dans les compétitions européennes de la saison 2026 ouvertes aux clubs dans les conditions définies à l'Article 153 des règlements généraux.

La CFS, par délégation de la Fédération, attribue au vainqueur de la compétition une qualification pour une Coupe d'Europe.

Lorsque la France dispose de deux places en Baseball European Champions Cup « BECC » (sur dossier), le vainqueur de la compétition est qualifié pour cette compétition en 2^{ème} place derrière le champion de Division 1 Baseball 2026.

Lorsque la France dispose de deux places en Baseball European Cup ou Baseball European Federation Cup, le vainqueur de la compétition est qualifié pour cette compétition en 2^{ème} place derrière le champion de Division 1 Baseball 2026.

Lorsque la France n'a qu'une place en Champions Cup, le vainqueur de la compétition sera qualifié pour la CEB Cup.

Lorsque le vainqueur de la compétition est également le champion de Division 1 Baseball 2026, la seconde qualification en Champions Cup ou CEB Cup sera attribuée au finaliste de Division 1 Baseball 2026.

Pour les situations non prévues, le comité directeur fédéral statuera après avis de la CFS.

Article 9. Péréquations

Péréquation entre les clubs engagés à l'exception du club organisateur si celui-ci est un club de Division 1 Baseball 2026.

Appel de fonds réalisé dans les trente (30) jours suivant la fin de la compétition selon le nombre de joueurs et d'entraîneurs déplacés dans la limite de vingt-quatre (24) personnes.

Versement du solde après réception de la totalité des sommes dues par les clubs débiteurs.

CHAPITRE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

I. Equipes

Article 10. Clubs

Participant à la compétition les clubs engagés en Division 1 Baseball pour la saison 2026.

Article 11. Ententes

Les ententes sont interdites.

Article 12. Calendriers

Article 12.1. Calendrier provisoire

La CFS établit le calendrier provisoire en concertation avec l'organisateur de la compétition en y apportant le cas échéant des corrections. L'organisateur fera ses propositions par écrit.

Article 12.2. Calendrier définitif

La CFS communique ensuite le calendrier définitif aux clubs concernés.

Article 13. Conditions d'engagement

Article 13.1. Conditions générales

Chaque club s'engage à :

- A avoir pris connaissance du présent règlement particulier de la compétition, ainsi que des statuts, du règlement intérieur, des règlements généraux, du règlement disciplinaire et du guide fédéral financier de la Fédération, en vigueur,
- A respecter les conditions d'engagement en Division 1 Baseball 2026.

Article 13.2. Conditions structurelles

Cf. article 13 du règlement particulier de Division 1 Baseball 2026.

Article 13.3. Conditions financières

Chaque club s'engage à :

- Régler, selon les modalités et l'échéancier communiqués par la Fédération, les montants définis dans le guide financier fédéral de la provision de scorage et d'établissement des statistiques pour la compétition,
- Couvrir l'intégralité des frais liés à l'arbitrage, au commissariat technique, au scorage et à l'établissement des statistiques lui incombant en fin de compétition, après état récapitulatif des frais engagés et péréquation de la charge.

Article 13.4. Conditions d'encadrement

Cf. article 13 du règlement particulier de Division 1 Baseball 2026.

Article 13.5. Conditions d'arbitrage

Non applicable.

Article 13.6. Conditions de scorage

Non applicable.

Article 13.7. Conditions matérielles

Chaque club s'engage à disposer de deux jeux de maillots : un clair et un sombre.

Article 13.8. Conditions sportives

Chaque club s'engage à participer à la Division 1 Baseball 2026 pendant toute la durée de la compétition.

Article 13.9. Conditions de promotion de la compétition

Chaque club s'engage à :

- Collaborer activement entre eux, avec la Fédération, avec les médias locaux et nationaux, ainsi que sur les réseaux sociaux, pour promouvoir les rencontres, les joueurs et la compétition dans son ensemble,
- Utiliser les logos et la marque de la compétition et de la Fédération de manière conforme aux directives établies pour assurer une image de marque uniforme,
- Déposer sur la plateforme dédiée (myWBSC), au plus tard dix (10) jours avant la première journée de la compétition, le logo de l'équipe (à jour), ainsi que la photographie en format portrait de chaque joueur et renseigner les caractéristiques de ces derniers (positions sur le terrain, côté de lancer et frappe notamment).

Article 13.10. Autres conditions

Non applicable.

Article 14. Engagement définitif

Article 14.1. Dossier d'engagement définitif

Non applicable.

Article 14.2. Engagement électronique

Chaque club doit, via le module sportif de l'extranet fédéral, engager son équipe à la compétition, et y rattacher un roster de joueurs et un roster de staff, dans les mêmes temps que la remise du dossier d'engagement définitif en Division 1 Baseball 2026.

II. Joueurs

Article 15. Tenue

Cf. Article 154 des règlements généraux.

Conformément à l'Article 154.2 des règlements généraux, les joueurs ne doivent pas changer de numéros d'uniforme indiqués sur le roster définitif remis lors de la réunion technique précédant la compétition.

Néanmoins, en cas de force majeure, et à la condition que le manager de l'équipe en informe préalablement le ou les commissaire(s) technique(s) avant le début de la rencontre, une dérogation aux dispositions de l'Article 154.2 précité pourra être accordée.

Article 16. Eligibilité individuelle

Article 16.1. Principes généraux

Les joueurs de la compétition sont soumis aux dispositions des Articles 155 à 163 des règlements généraux.

Seuls peuvent participer à la compétition les joueurs inscrits sur la liste définitive, ou à défaut sur la liste provisoire, des trente (30) joueurs communiquée à la CFS pour la Division 1 Baseball 2026, conformément aux dispositions de l'Article 159.3 des règlements généraux.

Article 16.2. Lanceurs de 18 ans et moins

Pour les lanceurs de 18 ans et moins participant à la compétition :

Le temps de repos imposé à un lanceur, selon le nombre de lancers qu'il a effectués, est le suivant :

Un (1) à quarante (40) lancers :	aucun repos imposé,
Quarante-et-un (41) à soixante (60) lancers :	un (1) jour de repos imposé,
Soixante-et-un (61) à quatre-vingts (80) lancers :	deux (2) jours de repos imposé,
Quatre-vingt-un (81) à quatre-vingt-quinze (95) lancers :	trois (3) jours de repos imposé.

Règle de lancers par journée :

- Interdiction de dépasser quatre-vingt-quinze (95) lancers par journée.
- Interdiction d'être sur le monticule plus d'une (1) fois par journée.

Règle de lancers pour l'ensemble de la compétition :

- Interdiction de dépasser cent trente (130) lancers sur la durée de la compétition,
- Un (1) à quarante (40) lancers : aucun repos imposé,
- Quarante-et-un (41) à soixante (60) lancers : une (1) journée complète de repos,
Le joueur pourra participer au jeu à l'exception des positions de lanceur et receveur,
- Soixante-et-un (61) à quatre-vingts (80) lancers : deux (2) journées complètes de repos,
Le joueur pourra participer au jeu à l'exception des positions de lanceur et receveur,
- Plus de quatre-vingts (80) lancers : trois (3) journées complètes de repos,
Le joueur pourra participer au jeu à l'exception des positions de lanceur et receveur,
- Les lancers d'échauffement et « pick-offs » ne sont pas comptabilisés,
- Une journée de repos commence le soir de la rencontre à zéro heure (0.00h) jusqu'à minuit (soit vingt-quatre heures (24h) minimum).

Même lorsque le nombre de lancers prévus par le présent règlement est en passe d'être atteint ou dépassé par un lanceur, ce dernier peut néanmoins terminer la présence à la batte du frappeur.

Les dispositions du présent article, concernant les règles de lancers pour les lanceurs de 18 ans et moins, seront mises en œuvre par le play by play officiel de la Fédération aux fins de comptabilisation des lancers pour les rencontres de la compétition.

En cas de non-respect des dispositions relatives au temps de repos et aux règles de lancers, une défaite par pénalité sera prononcée par les commissaires techniques.

Article 17. Joueurs formés localement

Article 17.1. Quotas

Compétition	Nombre de JFL en jeu	Start JFL	Manches lancées par des JFL
Challenge de France	Garantir la présence continue de cinq (5) joueurs JFL en jeu	Sur une des deux premières rencontres : une rencontre au moins devra être débütée par un (1) lanceur JFL	Sur une des deux premières rencontres : au moins sept (7) manches devront être lancées par un ou des lanceurs JFL Dix (10) manches au total devront être lancées par un ou des lanceurs JFL sur la compétition à la fin des demi-finales pour les équipes concernées

Article 17.2. Cas particuliers aux règlements JFL

En cas de programme double, les manches non jouées (y compris les demi-manches) lors de la première rencontre, le cas échéant, ne sont pas considérées comme JFL ; les manches non jouées (y compris les demi-manches) lors de la seconde rencontre, le cas échéant, sont considérées comme JFL. Il est possible d’avoir seulement quatre (4) joueurs JFL en défense et en plus un joueur JFL comme frappeur désigné. La présence continue de cinq (5) joueurs JFL est respectée sur la feuille de scorage.

Il est possible d’avoir cinq (5) joueurs JFL en défense dont le lanceur et en plus un joueur non JFL comme frappeur désigné. La présence continue de cinq (5) joueurs JFL est respectée sur la feuille de scorage.

Le start d’un lanceur JFL sera validé après avoir affronté a minima les trois (3) premiers frappeurs dans la première manche. Il peut cependant être remplacé après les trois (3) premiers frappeurs par un autre lanceur JFL.

Si le lanceur partant se blesse avant d’avoir affronté trois (3) frappeurs, il devra être remplacé par un autre lanceur JFL pour valider le start JFL. Une manche JFL sera comptabilisée par la CFS après trois (3) retraits (référence 5.10g des Règles officielles du baseball).

L’infraction aux règles d’utilisation du “Nombre de JFL en jeu” est sanctionnée d’une pénalité financière par joueur utilisé irrégulièrement ainsi que par une défaite par pénalité pour l’équipe fautive.

III. Encadrants

Article 18. Tenue et équipement

cf. Article 164 des règlements généraux.

Article 19. Conditions d’exercice

cf. Article 165 des règlements généraux.

Article 20. Eligibilité individuelle

Les encadrants (managers et coaches) doivent figurer sur le roster staff de leur équipe sur l’extranet fédéral.

Un encadrant ne figurant pas sur le roster staff de son équipe ne sera pas autorisé à entrer sur l’aire de jeu et dans l’abri des joueurs.

Toute infraction à ce règlement entraînera une pénalité financière, définie dans le guide financier fédéral, pour l’équipe fautive.

IV. Autres personnes autorisées à être dans l’abri des joueurs

Article 21. Personnel médical et ramasseurs

Le personnel médical du club et les ramasseurs de balles et battes doivent figurer sur le roster staff de leur équipe sur l'extranet fédéral.

V. Officiels

Les officiels doivent disposer d'un espace dédié, clos et sans contact avec le public, avec une connexion internet haut débit et des prises de courant.

Article 22. Commissaires techniques et arbitres

Article 22.1. Désignation

Nomination des commissaires techniques : CFS

Nomination des arbitres : CFA

Désignation pour les rencontres : le(s) commissaire(s) technique(s) après avis du superviseur des arbitres.

Présence à la réunion de la commission technique : obligatoire

Article 22.2. Fonctions des commissaires techniques

Les commissaires techniques :

- veillent au bon déroulement de la compétition et au respect de l'application des dispositions des règlements généraux et du présent règlement :
 - o ils contrôlent l'éligibilité et, en cas de doute sur l'identité d'un joueur, son justificatif d'identité,
 - o ils contrôlent le respect des obligations de l'organisateur ;
- s'assurent de la régularité des rencontres :
 - o ils déterminent les règles spécifiques de terrain et les communiquent lors de la réunion technique à tous les intervenants de la compétition,
 - o ils veillent au respect des règles d'accélération du jeu,
 - o ils statuent sur les protêts déposés pendant une rencontre et veillent au respect de la procédure ;
- adaptent le programme des rencontres de la compétition en cas de pluie et de manque de luminosité ;
- appliquent les sanctions découlant du présent règlement ;
- représentent la Fédération lors d'un contrôle anti-dopage et fournissent les documents nécessaires ;
- après chaque rencontre, doivent faire parvenir à la CFS par courrier électronique, la feuille de match et, le cas échéant, le ou les comptes-rendus d'expulsion rédigé(s) par l'arbitre de cette rencontre ;
- veillent à la diffusion générale des informations de la compétition par l'intermédiaire du cahier journalier du site de la compétition.

Article 22.3. Nombre d'arbitres

La mécanique à trois (3) arbitres sera utilisée pour les rencontres des deux (2) premières journées de compétition.

La mécanique à quatre (4) arbitres sera utilisée pour les rencontres des demi-finales et de la finale.

Article 22.4. Prise en charge financière

L'ensemble des frais des arbitres et commissaires techniques (indemnités selon le barème fédéral, des frais de déplacement, de repas et d'hébergement) sera payé directement par la Fédération.

Les clubs qualifiés pour la compétition s'engagent à couvrir l'intégralité des frais liés à l'arbitrage et aux commissaires techniques de cette compétition (péréquation de la charge).

A la fin de la compétition, un état récapitulatif des frais sera établi par les services de la Fédération et la CFA.

L'intégralité de la charge sera alors répartie entre les clubs qualifiés et imputée, pour ceux-ci, sur la provision versée au titre de la Division 1 Baseball 2026.

Article 23. Scoreurs, scoreurs-opérateurs et directeur du scorage

Article 23.1. Désignation

Nomination : CFSS

Désignation pour les rencontres : le directeur du scorage

Présence à la réunion de la commission technique : obligatoire pour les directeurs de scorage

Publication quotidienne du bulletin des statistiques de la compétition (rosters définitifs, statistiques de chaque rencontre, statistiques par équipe, comptage des lancers pour les 18U, etc.) : directeur du scorage

Article 23.2. Prise en charge financière

Les indemnités, selon le barème fédéral, et les frais de repas, d'hébergement et de déplacement des scoreurs, des scoreurs-opérateurs, statisticien et directeur du scorage, seront payés directement par la Fédération après règlement de la provision scorage et statistiques de la compétition.

Les provisions pour scorage et statistiques, dont les montants sont définis dans le guide financier fédéral, sont à régler par prélèvement à l'inscription.

Lorsque la provision d'établissement des statistiques constituée lors de l'engagement en championnat ne suffit pas à couvrir l'intégralité de la charge financière de scorage et d'établissement des statistiques payée par la Fédération, il sera réclamé aux clubs après péréquation, le paiement du solde financier qui leur incombe.

En cas de trop-perçu par la Fédération, ce montant sera retourné équitablement aux clubs participants dans le plus bref délai.

CHAPITRE 4 - DÉROULEMENT DES RENCONTRES

Article 24. Terrain

Article 24.1. Caractéristiques

Il est recommandé que le type de terrain correspondant à la compétition soit le terrain type Label Or pour le terrain principal.

Le monticule fixe est obligatoire.

Article 24.2. Occupation des terrains

L'équipe recevant occupe l'abri des joueurs de troisième base.

Lorsque le club organisateur joue à domicile, il occupe l'abri des joueurs qu'il occupe habituellement.

Lorsqu'une équipe joue deux rencontres de suite, elle ne change pas d'abri de joueurs.

L'équipe recevant se présente sur le terrain deux heures dix minutes (2h10) avant le début d'une rencontre :

- Quarante (40) minutes de « batting » à l'équipe recevant,
- Quarante (40) minutes de « batting » à l'équipe reçue,
- Dix (10) minutes « d'infield-outfield » à l'équipe recevant,
- Dix (10) minutes « d'infield-outfield » à l'équipe reçue,
- Dix (10) minutes de remise en état du terrain,
- Dix (10) minutes pour le protocole.

La réunion à la plaque de marbre entre arbitres et coachs est tenue cinq (5) minutes avant le début de la rencontre.

Pour les rencontres suivantes, les terrains d'entraînement et/ou batting cage sont à la disposition des clubs pour effectuer leur « batting ».

Le ou les commissaire(s) technique(s) de la rencontre partageront le temps restant entre les équipes pour l'entraînement « d'infield-outfield », dix (10) minutes pour l'équipe d'entretien pour refaire le terrain et les lignes et dix (10) minutes pour le protocole.

Article 25. Équipements

Les bâttes utilisées doivent être conformes à la circulaire « Bâttes Officielles Baseball – saison 2026 »

Les balles utilisées doivent être conformes à la circulaire « Balles Officielles Baseball – saison 2026 » et fournies par la Fédération.

Article 26. Documents officiels

Article 26.1. Feuille de match

Non applicable.

Article 26.2. Line-up et feuilles de score

Les feuilles de score sont fournies par le club organisateur.

Les line-up et les feuilles de score doivent être les documents fédéraux officiels.

Les line-up doivent être déposés soixante (60) minutes avant le début de la rencontre auprès du ou des commissaire(s) technique(s) et des scoreurs. Des modifications des line-up peuvent être applicables jusqu'à leur échange.

Article 26.3. Bulletin officiel de la compétition

Le bulletin officiel de la compétition est quotidien et est communiqué sur myWBSC. Il est rédigé par le directeur du scorage, sous la supervision des commissaires techniques. Il doit comporter :

- les rosters définitifs de chaque équipe,
- Le fichier du nombre de lancers de chaque lanceur 18U,
- Les désignations des officiels,

- Les éventuelles décisions disciplinaires et pénalités sportives,
- Toutes les décisions/notifications des commissaires techniques.

Article 27. Réunion technique

Une réunion technique réunissant les officiels de l'arbitrage, du scoring, de l'organisateur et des équipes participantes sera programmée avant le début de la compétition par le ou les commissaire(s) technique(s).

Les clubs participant à la compétition doivent participer à la réunion technique. En cas d'absence, le club sera sanctionné par une pénalité financière dont le montant est défini dans le guide financier fédéral.

Lors de la réunion technique, les délégués des équipes présenteront les documents officiels suivants, signés et tamponnés par le président du club :

- Sur support papier dans le cas d'une réunion technique en présentiel : le roster définitif, correctement rempli, comprenant douze (12) joueurs minimum et vingt-deux (22) joueurs maximum figurant sur la liste des trente de la Division 1 Baseball 2026 et incluant le roster staff,
- Par courrier électronique, avant midi, dans le cas d'une réunion technique en visioconférence : l'extraction du roster définitif via l'extranet fédéral, comprenant douze (12) joueurs minimum et vingt-deux (22) joueurs maximum figurant sur la liste des trente de la Division 1 Baseball 2026, et incluant le roster staff.

Le(s) commissaire(s) technique(s) désigné(s) par la CFS signe(nt) le roster et confirme(nt) par sa signature que les joueurs concernés sont régulièrement inscrits.

Le refus de présenter les documents officiels correctement remplis sera considéré comme non conforme au présent règlement et entraînera une pénalité financière définie dans le guide financier fédéral à l'encontre du club fautif.

Les documents et rosters définitifs dûment vérifiés et signés par les commissaires techniques deviennent les rosters officiels des équipes participantes et aucun changement ne sera admis.

Seuls les joueurs figurant sur les rosters officiels sont considérés comme remplaçants possibles pour toutes les rencontres de la compétition. Séparément du line-up initial, tous les joueurs sur la liste officielle seront considérés comme remplaçants possibles pour toutes les rencontres de la compétition.

Article 28. Durée des rencontres

Conformément à l'Article 210 des règlements généraux, les rencontres se jouent en sept (7) manches.

Règle des dix (10) points d'écart : la rencontre s'arrête dès qu'une équipe mène avec au moins dix (10) points d'écart à partir de cinq (5) manches complètes.

Article 29. Accélération du jeu

cf. Article 211 des règlements généraux.

Article 30. Visites

cf. Article 212 des règlements généraux.

Article 31. Règle du Tie Break

La règle du Tie-Break de l'Article 213 des règlements généraux s'applique pendant la compétition sauf pour les rencontres des demi-finales et de la finale.

Article 32. Forfait

Cf. Article 204 des règlements généraux.

Article 33. Règles de départage

cf. Article 131 des règlements généraux.

Article 34. Discipline

Un deuxième avertissement pendant la compétition sur le même joueur ou coach sera sanctionné d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition.

Une expulsion d'un joueur ou d'un coach pendant la compétition sera sanctionnée d'une rencontre de suspension automatique pour la prochaine rencontre inscrite dans le calendrier de la compétition, en sus de la pénalité financière prévue au guide financier fédéral.

Nonobstant ce qui précède, la commission fédérale de discipline pourra être saisie dans les conditions du règlement disciplinaire fédéral.